



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 2 Octobre 2015

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service Eau et Risques  
Bureau « Police des Eaux »  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis projet de réduction de section du lit mineur de la Vouge à Vougeot – Dossier de régularisation administrative

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 14 septembre 2015, vous m'avez transmis, au titre du Code de l'Environnement, le dossier de régularisation de l'aménagement de réduction du lit mineur de la Vouge à Vougeot porté par le SBV. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier a été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin,
- Objectif général IV : Préserver et restaurer la qualité des cours d'eau et de leurs milieux annexes en améliorant leur fonctionnement morphologique et écologique,
- Disposition IV-6 : Préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau.

A celui du SDAGE RM, adopté le 17 décembre 2009, qui demande :

- Orientation Fondamentale 6A : Agir sur la morphologie et le décrochement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,
- Mesure 3C14 : Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires,
- Mesure 3A20 : Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques.

Au projet de SDAGE 2016-2021, dont l'approbation définitive se fera en décembre 2015 :

- Orientation Fondamentale 6A : Agir sur la morphologie et le décrochement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques,

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

- Mesure MIA020 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau.

La demande a fait l'objet d'une étude de compatibilité et de conformité avec ces divers documents de planification.

La CLE rappelle que tous travaux modifiant le profil en long ou en travers d'un lit mineur doivent avoir comme objectif l'amélioration de la morphologie voir de la continuité écologique du cours d'eau. Dans le cadre de ce dossier de régularisation, la CLE note avec intérêt que les qualités physico-chimique, biologique et sédimentaire se sont nettement améliorées, depuis la mise en place des banquettes en 2011.

Il s'avère également que les riverains immédiats de l'aménagement se montrent particulièrement satisfaits de l'action portée par le SBV, notamment du fait que le faciès de la Vouge est désormais celui d'une rivière « vivante et courante » quand jadis elle se présentait comme un plan d'eau « eutrophe et mort ».

La régularisation administrative de réduction de section de la Vouge à Vougeot est compatible avec le SDAGE RM 2010-2015 et le SAGE de la Vouge de 2014, c'est la raison pour laquelle la CLE lui donne un avis très favorable.

Par ailleurs, la CLE souhaite également faire remarquer, eu égard à l'amélioration de la qualité de la Vouge constatée au droit de l'aménagement entre 2014 et 2011 et à la modification des débits attendue dans le cadre du changement climatique, la pertinence d'engager des actions similaires sur les ouvrages situés en aval immédiat du moulin Salbreux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente par intérim  
Florence ZITO

